

Sainte Marie, le 28 février 2020

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 27 février 2020**

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 27 février 2020 à 19 heures en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

**Etaient présents :** RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRINGER Frédéric (arrivé à 19h15) - EMONIN Claire - - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - VALLAT Stéphanie.

**Etaient absents excusés :** GEORGE Jean-Claude - PARROD Olivier

Mme Claire EMONIN a été nommée secrétaire.

Compte-rendu du 29 janvier 2020 approuvé à l'unanimité

.....

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Bois Agriculture**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal le tirage au sort des lots a été réalisé et qu'une vente de grumes à lieu le 19 mars 2020.

**Bâtiments communaux**

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que les travaux d'accessibilité de la salle du Préau sont terminés. La remise en peinture de l'entrée est en cours.

**Aménagement du territoire**

**En cours :**

**PC :**

**H.T.C. (CORDIER Jean-Pierre) – 1 rue de Saint-Julien – Réaménagement d'un bar restaurant –**

**DP :**

**HUSSER Kévin – 14 rue des Grands Moulins à Vent – Construction d'une piscine –**

**Retour**

**PC :**

**ROUQUAT Anthony – 8 rue Georges Prudent – Création abri couvert non clos, abri de jardin, abri de voiture et clôture – ACCORDÉ LE 11/02/2020**

**CU :**

**Maître Evelyne DARMON - rue des Grands Moulins – RÉPONDU LE 13/02/2020**

**CONVENTION GARDES NATURES AVEC PMA**

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de mise en commun de la brigade de gardes natures communautaires et conformément à la convention afférente, il est nécessaire pour la commune de signer l'arrêté d'affectation des 6 gardes champêtres et l'arrêté d'affectation d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Les gardes champêtres interviennent à la demande de la Mairie et un compte rendu d'intervention suit leur visite.

## **CONVENTION DE PRÊT DE SALLE AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RUPT**

Depuis la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt, le secrétariat du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Rupt était assuré par le personnel de la Commune de Sainte-Marie qui mettait également à disposition du Syndicat des locaux pour l'organisation de ses réunions, en contrepartie d'une rétribution forfaitaire annuelle de 6 000 €.

La Commune de Sainte-Marie a fait savoir au cours du dernier semestre 2019 qu'elle souhaitait arrêter la mission de secrétariat du Syndicat. Il a été pris acte de cette décision lors du dernier Comité Syndical du 7 novembre 2019 et par conséquent la convention conclue à cet effet a été résiliée au 31 décembre 2019.

Les réunions du Comité Syndical continuant toutefois à se tenir dans les locaux de la mairie de Sainte-Marie, siège du Syndicat, il y a lieu de conclure avec la commune une nouvelle convention de mise à disposition de locaux prenant effet au 1er janvier 2020 pour une durée de 2 ans en contrepartie d'un versement forfaitaire annuel non révisable de 500 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

## **CONVENTION D'ENTRETIEN AVEC LES RANDONNEURS DE LA VALLÉE DU RUPT**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention des Randonneurs de la Vallée du Rupt, le programme est le suivant :

- réaliser des sentiers liés à l'aménagement de la « borne des 4 Fins », pour lequel l'association a réalisé une liaison pédestre de et vers les 5 communes concernées,
- prévoir son entretien, par le balisage (sous forme de plaquettes ou de marquage en peinture et de flèches directionnelles) ainsi que de petit débroussaillage, à l'exclusion de tous gros travaux.

Concernant la commune, il est demandé le prêt d'une salle pour l'organisation annuelle d'une marche populaire à tour de rôle sur les 22 communes.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention autorise le Maire à la signer.

## **CONVENTION ENEDIS VIDÉOPROTECTION**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de mise en place pour la vidéoprotection a été envoyé en Préfecture.

Une caméra étant prévue dans la zone du point R-cimetière, sur un poteau électrique, une convention avec ENEDIS est donc nécessaire.

Cette convention présente les modalités techniques et financières nécessaires à cette installation.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention autorise le Maire à la signer.

Le Maire présente également au Conseil Municipal, un devis d'ENEDIS pour le raccordement électrique d'un montant de 1249.20 € TTC. Les travaux sont prévus en mai 2020.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de valider ce devis.

## **SUBVENTIONS**

Le Maire présente au Conseil Municipal 4 demandes de subvention.

**L'Association Moto-club**, afin d'organiser l'épreuve du Championnat de France de Motocross à l'ancienne, lors du Moto-cross de Sainte-Marie le 5 avril prochain, une subvention de 580 € est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Les Randonneurs de la Vallée du Rupt, pour la mise en place et l'impression du topoguide**, une subvention de 80 € est votée à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

**Le Vélo Club Montbéliard**, une subvention de 500 € est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal, afin d'organiser Critérium du Printemps Espoirs et Régionaux le 12 avril 2020 à Sainte-Marie.

**Amicale des donneurs de sang de Colombier Fontaine**, une subvention annuelle de 50 € est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal,

**PERMANENCES DES ÉLECTIONS**

Les permanences pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 ont été établies.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h00.

Le Maire, Ph. RINGENBACH



